

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
RCA20 22008**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 25 juin 2020:

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (C-4.1)  
À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST, AFIN D'INTRODUIRE LE  
POUVOIR, D'IDENTIFIER, PAR ORDONNANCE, UNE RUE VÉLORUE**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

Montréal, le 26 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude